



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

Nouvelle option spécifique langues anciennes proposée aux élèves de 9^e année dès la rentrée scolaire 2008

Le Département de l'éducation, de la culture et des sports communique :

L'enseignement des langues anciennes est actuellement dispensé sous forme de sensibilisation en 7^{ème} et 8^{ème} années de la section maturités, dans le cadre du cours obligatoire « langues et culture de l'antiquité ». Dès la 9^{ème} année (9 MA), puis durant les 3 ans de maturité gymnasiale, les élèves souhaitant approfondir leurs connaissances des langues anciennes peuvent le faire en choisissant le grec en tant que troisième langue des disciplines fondamentales et/ou le latin en tant qu'option spécifique (OS). Un nouveau concept leur sera proposé dès la prochaine rentrée scolaire avec une nouvelle option spécifique langues anciennes.

Depuis l'introduction de la nouvelle maturité gymnasiale en 1998, les effectifs en langues anciennes ont été extrêmement faibles, notamment en ce qui concerne le grec. Ils ont atteint leurs minima à la rentrée scolaire 2006-2007 (en 9 MA : 9 élèves en OS latin; un seul élève en grec). A la lumière de ce constat, et afin d'éviter la fermeture de toutes les classes de latin et de grec du canton pour cause de faibles effectifs, le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) a alors décidé de se donner les moyens de maintenir ces disciplines, tout en stimulant à nouveau leur choix auprès des élèves du canton.

Un nouveau concept sera proposé dès la rentrée 2008-2009 à l'intention des élèves de 9 MA du canton. Son but est d'assurer le maintien, au niveau cantonal, de l'enseignement des langues anciennes et de la culture qui leur est liée. Les élèves de 9 MA auront ainsi l'opportunité de se rendre un après-midi par semaine au lycée, en choisissant une nouvelle OS : l'*option spécifique langues anciennes*. Cette dernière sera dispensée au Lycée Denis-de-Rougemont, à Neuchâtel et au Lycée Blaise-Cendrars, à la Chaux-de-Fonds. Un bilan sera établi en septembre 2009 sur la base des deux premières volées.

Mixte - le grec et le latin y seront enseignés -, cette option spécifique fera l'objet d'un cours adapté à la transition entre le cours « langues et culture de l'antiquité » de 8 MA et l'enseignement du grec et du latin en 10 MA. Sa création remplacera en 9 MA la discipline fondamentale grec et l'option spécifique latin. Par conséquent l'anglais sera dispensé à tous les élèves de 9 MA en tant que troisième langue en discipline fondamentale.

Les coûts relatifs à l'enseignement de cette nouvelle option seront pris dans l'enveloppe budgétaire des lycées neuchâtelois. Les communes seront ainsi déchargées des coûts de cet enseignement, puisque seuls les frais de déplacements des élèves resteront à la charge des écoles secondaires.

Pour de plus amples renseignements :

**Giuseppina Biundo, responsable du Bureau des lycées académiques neuchâtelois,
tél. 032 889 46 96.**

Neuchâtel, le 11 janvier 2008